

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2014\_ 0077

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014**

*L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 03 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame MONIER

qui a donné pouvoir à Madame DAGUILLANES

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Jean Pierre BARDET

*Arrivée de Madame DODOTE à 20h41 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour  
Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°17 de l'ordre du jour  
Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour*

**Point n° 2 : Constitution des Commissions Municipales**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014\_0077-DE

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,*

**CONSIDERANT** que, par l'article L.2121-22 du CGCT, le législateur a entendu permettre aux conseils municipaux de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

**CONSIDERANT** que ce même article précise que dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

**CONSIDERANT** que, selon l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

**CONSIDERANT** que, selon l'article L.2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal de Noisiel décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour le vote de cette délibération et qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ**

**PROCEDE** au vote à main levée à l'élection des membres des commissions municipales ;

**CONSTITUE** les commissions municipales comme suit :

- Commission Logement / Solidarité
- Commission Culture / Patrimoine / Tourisme
- Commission Urbanisme / Transports / Environnement
- Commission Petite Enfance / Famille / Santé
- Commission Finances
- Commission Politique de la Ville / Emploi / Activités commerciales
- Commission Jeunesse / Citoyenneté / Activités périscolaires
- Commission Travaux / Tranquillité publique
- Commission Education
- Commission Nouvelles technologies / Administration électronique
- Commission Animation/ Jumelage
- Commission Activités sportives ;

**VALIDE** la composition telle que présentée dans le tableau ci-joint, selon le principe de la représentation proportionnelle, des commissions municipales énumérées ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 16 AVR. 2014  
Publié le 16 AVR. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

## TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

*Version au 11 avril 2014*

Intitulé de la commission	Président	Vice-président <i>(Maire-adjoint/Conseiller délégué)</i>	Membres <i>(6 ; 7 pour la Commission Education)</i>
Commission Logement / Solidarité	Daniel VACHEZ	Anasthasio DIOGO	Gisèle COLLETTE, Claudine ROTOMBE, Miéri MAYOULOU NIAMBA, Maric-Rose MONIER, Massogbe CAMARA NDOMBELE, Pierre TEBALDINI
Commission Culture / Patrimoine / Tourisme	Daniel VACHEZ	Pascale NATALE	Alain FONTAINE, Michel ROSENMANN, Patricia JULIAN, Carline VICTOR, Jean Pierre BARDET Patricia PELLICIOLI
Commission Urbanisme / Transports / Environnement	Daniel VACHEZ	Gérard SANCHEZ	Nadia BEAUMEL, Dominique MEYER, Mathieu VISKOVIC, Sithal TIENG, Pascale NATALE, Tadeusz KRZEWSKI
Commission Petite Enfance / Famille / Santé	Daniel VACHEZ	Annyek DODOTE	Mathieu VISKOVIC, Anasthasio DIOGO, Pierre NYA NJIKE, Alain FONTAINE, Massogbe CAMARA NDOMBELE, Alain KAPLAN
Commission Finances	Daniel VACHEZ	Dominique MEYER	Patrick RATOUCHE, Gisèle COLLETTE, Patricia JULIAN, Miéri MAYOULOU NIAMBA, Jean Pierre BARDET, Marcus DRAMÉ
Commission Politique de la Ville / Emploi / Activités commerciales	Daniel VACHEZ	Dominique MEYER	Pascale NATALE, Lilian BEAULIEU, Patrick RATOUCHE, Nadia BEAUMEL, Evc NAKACH, Marcus DRAMÉ

**REÇU EN PREFECTURE**

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0411-DEL2014\_0077-DE

## TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

*Version au 11 avril 2014*

Intitulé de la commission	Président	Vice-président	Membres
Commission Jeunesse / Citoyenneté / Activités périscolaires	Daniel VACHEZ	Corinne TROQUIER	Lydie DAGUILLANES, Annyck DODOÏTE, Miéri MAYOULOU NIAMBA, Patricia JULLIAN, Ève NAKACH, Fabienne THIRON
Commission Travaux / Tranquillité publique	Daniel VACHEZ	Mathieu VISKOVIC	Sithal TIENG, Pierre NYA NJIKE, Marie-Rose MONIER, Claudine ROTOMBE, Gérard SANCHEZ, Tadeusz KRZEWSKI
Commission Education	Daniel VACHEZ	Ève NAKACH	Pierre NYA NJIKE, Corinne TROQUIER, Stéphane CALAMITA, Annyck DODOÏTE, Gisèle COLLETTE, Lydie DAGUILLANES, Fabienne THIRON
Commission Nouvelles technologies / Administration électronique	Daniel VACHEZ	Sithal TIENG	Stéphane CALAMITA, Alain FONTAINE, Nadia BEAUMEL, Michel ROSENMMANN, Jean Pierre BARDET, Alain KAPLAN
Commission Animation / Jumelage	Daniel VACHEZ	Mahdia NEDJARI	Carline VICTOR, Lydie DAGUILLANES, Michel ROSENMMANN, Lilian BEAULIEU, Massogbe CAMARA NDOMBELE, Patricia PELLICCIOLI
Commission Activités sportives	Daniel VACHEZ	Lilian BEAULIEU	Carline VICTOR, Corinne TROQUIER, Stéphane CALAMITA, Mahdia NEDJARI, Gérard SANCHEZ, Fabienne THIRON

**REÇU EN PREFECTURE**

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0411-DEL2014\_0077-DE